**Universal Periodic Review 16 – Djibouti**

**Intervention des Pays-Bas**

Monsieur le Président,

Les Pays-Bas remercient le gouvernement de Djibouti pour son rapport national et les explications détaillées sur la situation des droits de l’homme fournies aujourd’hui par M. [Mme] ... .

Les Pays-Bas saluent l’engagement de Djibouti concernant l’EPU et tiennent à remercier son gouvernement d’avoir élaboré et présenté les rapports voulus aux organes de traités des Nations unies.

Nous souhaitons saluer l’action en faveur des droits des femmes menée par le gouvernement djiboutien depuis l’EPU de 2009, ainsi que ses efforts en matière de lutte contre la violence et la discrimination sous toutes ses formes. Les femmes continuent d’être les victimes de violences domestiques et de pratiques traditionnelles néfastes, notamment les mutilations génitales, encore largement répandues à Djibouti. Les Pays-Bas se félicitent de l’amendement du Code pénal djiboutien, instaurant la pénalisation des MGF. Cependant, en vue de leur éradication nous recommandons un renforcement plus marqué des lois les interdisant, ainsi que la prise d’autres mesures proactives de lutte contre ces pratiques.

En outre, la situation concernant les libertés d’expression et d’association peut être améliorée, et nous appelons le gouvernement de Djibouti à entreprendre toutes les actions nécessaires à la garantie de ces libertés fondamentales. Les Pays-Bas recommandent à Djibouti d’autoriser la presse à travailler librement, de lever toutes les restrictions à l’opposition politique, de stopper les poursuites à l’encontre des journalistes et de veiller à ce que les cas de harcèlement des défenseurs des droits économiques et sociaux fassent l’objet d’enquêtes.

Merci, Monsieur le Président.